

un marché de l'archivage dopé par le numérique

Le marché français de l'archivage ne connaît pas la crise avec un quasi-doublement de son chiffre d'affaires depuis dix ans. Une performance qui s'explique par l'archivage numérique et la diversification des prestations commercialisées par les principaux acteurs du secteur.

« **p**eu de marchés ont encore comme la France sept à huit acteurs nationaux... », explique Arnaud Revert, PDG d'Iron Mountain France, dans un entretien récemment accordé à *Archimag* (1). Optimiste, le géant mondial de la gestion de documents mise sur un chiffre d'affaires de 90 à 92 millions d'euros pour 2017 sur le seul marché français. Cette perspective à la hausse intervient un an après le rachat de Recall avec une conséquence immédiate : le data center de Recall, naguère situé à Londres, va être prochainement relocalisé en France. Et d'ici 2020, Iron Mountain a pour ambition de hisser à 10 % de son chiffre d'affaires la part provenant d'innovations autres que les prestations habituelles d'archivage. Même son de cloche pour le Groupe Everial qui, après avoir procédé au rachat de Knowings, élargit le périmètre de ses activités. Historiquement présent sur le marché de l'archivage

physique, Everial intervient depuis plusieurs mois sur l'externalisation des processus, la numérisation et la gestion électronique de documents collaboratifs. « *Nos solutions de Ged offrent désormais des fonctionnalités de fouille de texte et d'extraction d'informations pour activer des workflows ou des automates de rangement*, nous expliquait Patrick Michels, directeur marketing lors du salon Documentation de 2016 ; *nous poursuivons nos investissements avec nos ingénieurs, nos développeurs, nos designers et même des ergonomes pour proposer des outils toujours plus faciles à prendre en main !* »

Et les autres tiers-archivageurs de la place (Novarchives, Pro Archives Systèmes, SGA...) embellissent eux aussi leurs prestations.

1,2 milliard d'euros en 2018

Selon une étude SerdaLab consacrée au marché du management de l'information (2), le chiffre d'affaires de l'archivage ne connaît pas la crise. En dix ans, il montre une très forte tendance haussière ininterrompue en passant de 652 millions d'euros (2006) à près de 1,1 milliard en 2014. Soit un quasi-doublement en l'espace d'une décennie ! Et ce n'est pas fini. Une projection à 2018 estime le marché à 1,2 milliard d'euros... Ce chiffre d'affaires recouvre toutes les activités liées à l'archivage : les prestations d'archivage physique ou électronique, bien sûr, mais aussi la production de logiciels de gestion d'archives et de records management, la destruction

de documents, les fournitures pour la conservation, le mobilier et le matériel d'archives...

Dans le détail, tous ces segments ne sont pas logés à la même enseigne. Le segment « *mobilier et matériel d'archives* » est celui qui génère le plus important chiffre d'affaires avec 392,6 millions d'euros (en 2014). En baisse tout de même de 4,3 % par rapport à l'année précédente, il représentait des effectifs évalués 1 577 personnes en 2014.

l'archivage électronique, pourvoyeur d'emplois

Deuxième segment le plus rémunérateur, la prestation d'archivage électronique représentait un chiffre d'affaires de 349,7 millions d'euros en 2014, soit une forte hausse de 7,89 % par rapport à 2013. C'est également l'activité la plus pourvoyeuse d'emplois avec 2 219 personnes. À la lumière de ces chiffres, il n'est donc pas étonnant de voir que la quasi-totalité des acteurs historiques de l'archivage papier s'est engagée dans la prestation d'archivage électronique. En réalité, presque tous sont désormais en mesure de commercialiser des prestations d'archivage mixte (papier et électronique). Régulièrement, les acteurs du marché annoncent l'ouverture de nouveaux centres de données (data centers) pour faire face aux demandes croissantes des organisations.

L'archivage physique, quant à lui, résiste bien en dépit de la révolution numérique. En 2014, son chiffre d'affaires était estimé à 275,8 millions d'euros, soit une hausse de 2,81 % par

rapport à l'année précédente. Ses effectifs sont estimés à 1 965 employés. L'objectif « zéro papier » proclamé depuis une quinzaine d'années maintenant semble avoir du plomb dans l'aile... Les entreprises continuent de produire du papier pour le plus grand bonheur des tiers-archivistes. Rappelons également que depuis la loi du 15 juillet 2008, les archives publiques courantes et intermédiaires peuvent être externalisées auprès de prestataires privés pourvu que ceux-ci aient obtenu un agrément délivré par le Service interministériel des archives de France (Siaf). Nul doute que ce bouleversement a permis aux prestataires de trouver un relais de croissance non négligeable.

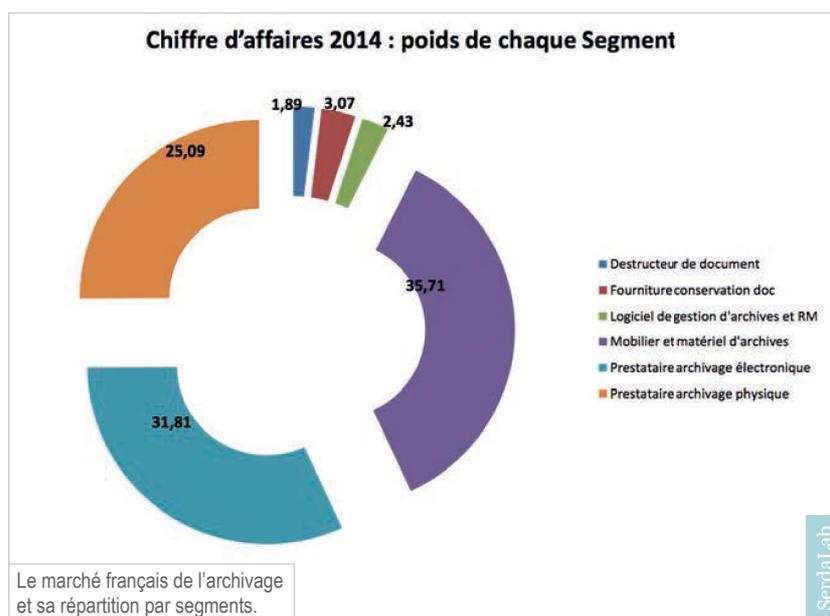
Loin derrière, les fournitures dédiées à la conservation de documents ont généré un chiffre d'affaires de 33,3 millions d'euros pour des effectifs estimés à 143 personnes. Le segment des logiciels de gestion d'archives et de records management représente pour sa part un chiffre d'affaires de 26,6 millions d'euros et un total de 218 emplois. Quant à l'activité de destruction de documents, son chiffre d'affaires s'élève à 20,7 millions d'euros (en forte baisse de 7,07 % entre 2014 et 2013) pour une jaugage de 258 emplois.

profitabilité forte, profitabilité faible

De tous ces segments, deux peuvent se prévaloir d'un fort potentiel de « profitabilité » que l'étude SerdaLab définit ainsi : pourcentage de bénéfice par rapport au chiffre d'affaires (au-dessus de la moyenne du secteur, identique ou en dessous). À commencer par l'activité d'archivage électronique : « Ce segment est en pleine progression : chiffre d'affaires, bénéfices. Il participe à la digitalisation massive du marché dans les secteurs technique, administratif comme celui de la santé ». C'est également le cas de la production de logiciels qui est en croissance à tous les niveaux avec une progression du chiffre d'affaires

et la préservation d'un taux élevé de bénéfice. Mais l'étude appelle à la prudence : « Attention ! Le segment est le fait de petites entreprises et le besoin d'effort d'innovation est élevé. La vigilance est de mise ici ».

pas. Les activités numériques prennent le relais, avec notamment l'archivage électronique qui connaît une croissance à deux chiffres, la numérisation et plus largement les solutions de dématérialisation ». Le tiers-archiviste



En revanche, deux segments voient leur profitabilité décroître. Celui de la destruction de documents d'abord : « Le segment voit croître son chiffre d'affaires, mais garde une profitabilité dégradée. Ici, la traduction d'une dématérialisation qui bascule vers la digitalisation induit l'élimination physique des documents papier ». Celui des fournitures dédiées à la conservation ensuite qui pâtit directement de la dématérialisation documentaire avec « une baisse tendancielle du chiffre d'affaires et une chute du bénéfice ».

une croissance à deux chiffres pour l'archivage électronique

Pour Cédric Bouygues, directeur général de Locarchives, le basculement du papier vers le numérique est devenu une réalité incontestable : « L'archivage physique marque nettement le

qui célèbre cette année ses quarante ans va donc poursuivre le lancement de « solutions verticales qui répondent aux besoins spécifiques de chaque métier et secteur d'activité : finance, ressources humaines, santé, immobilier, juridique, secteur public... » Plusieurs « thèmes structurants » sont au cœur de la stratégie de l'entreprise : dématérialisation, numérisation fiable, signature électronique, gestion électronique de documents...

Et à l'instar de ses concurrents, Locarchives renforce sa politique de recherche et développement afin de s'adapter aux nouveaux usages du numérique dans le domaine de l'archivage. ■

Bruno Texier

(1) Voir Archimag n° 304, mai 2017.

(2) Étude du marché du management de l'information : évolution sur 10 ans et projection sur 2018. SerdaLab, 2016.

archivage électronique mutualisé en Pays de la Loire

Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Loire-Atlantique et Vendée, Pays de la Loire : les cinq départements et la région des Pays de la Loire avancent main dans la main pour mettre en place un système d'archivage électronique mutualisé. Une expérience qui ne demande qu'à être copiée.

Quand on les interroge, ils tiennent à être au moins à deux pour répondre, car c'est sur deux piliers que se construit leur projet d'archivage électronique, le pilier archivistique et le pilier informatique. Elisabeth Verry, directrice des archives départementales, et Sébastien Méchin, chef de projet informatique au conseil départemental (sous la direction de Christian Lecomte), tous deux du Maine-et-Loire, en sont les porte-parole.

Les cinq départements des Pays de la Loire n'ont pas attendu les textes (1) pour entamer une démarche commune sur la question de l'archivage électronique. Quand ils se mettent au travail, leur base juridique est celle du Code du patrimoine. Celui-ci a en effet déjà jeté les bases de possibles rapprochements au niveau des infrastructures, les départements gardant leur entière autorité d'archivage.

Dès fin 2014, dix personnes se mettent autour de la table avec, pour le Maine-et-Loire, la Sarthe, la Mayenne, la Loire-Atlantique et la Vendée, leurs cinq directeurs des archives (DAD) et leurs cinq directeurs des systèmes d'information (DSI). Comment faire pour relever le challenge

de l'archivage électronique (AE) dans un contexte de contraction budgétaire ? Pourquoi ne pas avancer ensemble ?

trois points de réflexion

Très vite un consensus se dégage pour procéder à une étude de faisabilité. La société XDémat en est chargée. Les réflexions portent sur trois principaux points :

- ❶ un archivage à long terme ;
- ❷ le dimensionnement à prévoir ;
- ❸ l'organisation des données.

L'étude se déroule de mars à juin 2015. Si elle apporte bien la preuve de la faisabilité du projet, à elle seule l'une de ses conclusions pourrait convaincre d'aller plus loin. Elle démontre en effet à quelle hauteur pourraient se situer les économies générées par la mutualisation : jusqu'à 60 % de dépenses en moins par rapport à des initiatives séparées !

convention et groupement de commandes

À l'unanimité, on décide de continuer et de passer à l'opérationnel. L'organisation se précise. Aux cinq départements se joint la région des Pays de la Loire. À l'issue d'un tour de table, le Maine-et-Loire est choisi comme chef de file. Lui reviennent le « secrétariat » du projet et la responsabilité de l'engagement budgétaire. L'étude de faisabilité a coûté 50 000 euros, partagée par les cinq départements et financée à 50 % par le service interministériel des Archives de France (Siaf). Le Maine-et-Loire a porté la dépense et a ensuite facturé leur part à ses partenaires.

En entrant dans la phase opérationnelle, les coûts sont nécessairement plus lourds. Il faut investir dans une salle informatique - on n'en construit pas une, on aménage

une salle des AD de Maine-et-Loire, avec une liaison par fibre optique (réseau MPLS) vers un site de réplication des données situé dans la Sarthe. Pour encadrer le projet, une convention est signée dans les mêmes termes par tous les partenaires, accompagnée d'un groupement de commandes. Elisabeth Verry se félicite de la forte participation de l'État : le ministère de la Culture apporte 85 000 euros en 2016 et 120 000 euros sont prévus pour 2017. De plus, une demande d'aide européenne est en attente (Fonds européen de développement régional ou Feder) et l'on a bon espoir qu'elle aboutisse.

Techniquement, si les serveurs du Maine-et-Loire centralisent l'hébergement des données, l'enregistrement n'est confirmé que lorsqu'il est validé également sur le site de réplication. Sébastien Méchin entend « pouvoir remonter les données avec zéro perte ». Côté logiciel, la solution Asalae est retenue. C'est une solution libre qui avait déjà été expérimentée par les AD de Loire-Atlantique où elle avait fait ses preuves. La société CGI est choisie comme intégrateur à l'issue du marché d'appel d'offres, cette entreprise ayant fait valoir des compétences aussi bien techniques qu'archivistiques.

Parallèlement à l'intégration, un travail sur les données est effectué. L'objectif est d'ouvrir des flux de données intéressant chacune des collectivités. En amont de la mise en oeuvre, la réflexion est répartie par type de données de la façon suivante :

- pour le Maine-et-Loire, les dossiers d'aide sociale ;
- pour la Sarthe, les marchés publics ;
- pour la Mayenne, le grand livre comptable ;
- pour la Loire-Atlantique, le cadastre ;
- pour la Vendée, les ressources iconographiques ;